

PRESSIONS DES MICROPOLLUANTS PONCTUELS ET RNAOE

Caractérisation de la pression micropolluants appliquée au bassin versant

Déclinaison du guide national relatif à l'inventaire des rejets, pertes et émissions de substances.

Les pressions à estimer en priorité sont les rejets de micropolluants d'origine urbaine et industrielle, par temps sec et temps de pluie, englobant les substances caractérisant l'état chimique des eaux superficielles et les polluants spécifiques de l'état écologique.

Aucun résidu de médicaments, à usage humain ou vétérinaire, n'appartient à ces listes pour ce cycle mais si des données peuvent être mobilisées, le niveau de pression pourra être examiné, notamment pour les substances suivantes : diclofénac, érythromycine, clarithromycine, azithromycine et 3 hormones, toutes contenues dans la 1^{ère} Watch List de la DCE.

La méthodologie nationale simplifiée d'inventaire vise les 3 voies d'apport jugées prioritaires : le ruissellement des surfaces imperméabilisées (les déversoirs d'orage et eaux pluviales du système séparatif), les émissions de stations de traitement des eaux usées collectives et les émissions industrielles. D'autres voies d'apports de micropolluants dites « non ponctuelles » existent mais ne peuvent pas être estimées à ce jour, en raison des difficultés techniques de leur évaluation, comme les apports des eaux souterraines ou en lien avec le fonds géochimique.

Concernant les émissions industrielles et de stations d'épuration, les données de mesure aux points de rejets sont privilégiées pour estimer les flux rejetés.

Les émissions par temps de pluie (ruissellements des surfaces imperméabilisées) sont calculées à partir de concentrations en micropolluants déclarées par les industriels sur leurs lieux d'activité.

Evaluation des pressions significatives micropolluants au regard de leur impact sur les eaux

- Masses d'eau superficielles continentales

Pour cet exercice, l'évaluation est réalisée par l'INERIS, qui s'appuie sur la méthodologie nationale homogénéisée avec tous les bassins de l'hexagone tout au long de la démarche. Un guide complet détaillant la démarche d'inventaire des micropolluants sera finalisé fin 2024 à destination des agences de l'eau.

Description :

La méthode repose sur l'analyse de l'impact des rejets de micropolluants sur les eaux superficielles continentales. Il est évalué au travers d'un indicateur de niveau global d'impact qui croise les sous-indicateurs suivants :

- les données de chaque rejet avec les données du débit d'étiage du cours d'eau récepteur, modélisé au point de rejet par PEGASE,
- les données du cumul des rejets effectués dans une masse d'eau avec les données de débit d'étiage à son exutoire, modélisé par PEGASE,
- les données du cumul des rejets effectués dans une masse d'eau et de ceux effectués dans la(les) masse(s) d'eau situées directement à l'amont avec les données de débit d'étiage à l'exutoire de la masse d'eau, modélisé par PEGASE.

Un calcul du rapport de concentration de substance polluante rejetée sur la concentration admissible par le milieu (faisant intervenir la norme de qualité environnementale ou une valeur guide environnementale) est utilisé pour apprécier le niveau d'impact.

L'indicateur global de niveau d'impact englobe ces 3 sous-indicateurs.

Cette fiche décrit les travaux prévus au stade d'avancement actuel de l'état des lieux. Si nécessaire, des modifications et ajustements pourront être apportés au cours de l'avancement des travaux.

L'indicateur global de niveau d'impact est ensuite croisé avec un indicateur d'état global de la ME.

Indicateur du niveau global de pression potentielle

		Fort (3)	Moyen (2)	Faible (1)
Etat global de la ME	Etat bon ou très bon	*		
	Etat moins que bon	Pression significative potentielle	Pression significative potentielle	

* : il est retenu qu'en cas de masse d'eau en bon état (bon état chimique hors ubiquiste et fluoranthène + bon état écologique), il n'existe pas de pression potentielle significative même si l'indicateur du niveau global de pression est fort ; toutefois la masse d'eau est bien proposée en RNAOE 2033

Données d'entrée :

- Emissions industrielles : données d'émissions de la base de données BDREP, données d'autosurveillance GIDAF ;
- Emissions de stations d'épuration : données RSDE bancarisées dans DEQUADO, liste des stations d'épuration, autosurveillance stations, métadonnées internes, taux d'émissions INERIS ;
- Données de débit d'étiage des cours d'eau aux points de rejets et à l'exutoire des ME ;
- Données d'état (chimique et écologique) des ME ;
- Année de référence : 2021

Exploitation, traitement et données de sortie :

Elaboration d'un indicateur global de pression à partir des données de pressions/impacts (en référence aux valeurs des normes de qualité environnementale) et d'un indicateur global d'état à partir des états chimique et écologique. Croisement de ces deux indicateurs globaux pour déterminer la significativité ou non des pressions.

Limites :

- caractère déclaratif et partiel des données ;
- données incomplètes (absence de code établissement ou de code Masse d'Eau pour certains rejets) ;
- disponibilité des données de débits des cours d'eau, notamment au droit des rejets.
- décision de prendre en compte la pollution dans la(les) masse(s) d'eau directement en amont, sans prendre plus en amont ;
- complétude des données d'émissions.

- Masses d'eau côtières et de transition

Voir la fiche n° 10 « Pressions et risques sur les masses d'eau côtières et de transition ».

- Masses d'eau souterraines

L'identification des masses d'eau souterraines pour lesquelles les micropolluants d'origine industrielle sont une pression significative est basée sur l'analyse des données de surveillance. Il s'agit des masses d'eau déclassées par les paramètres micropolluants issues de contamination historique.

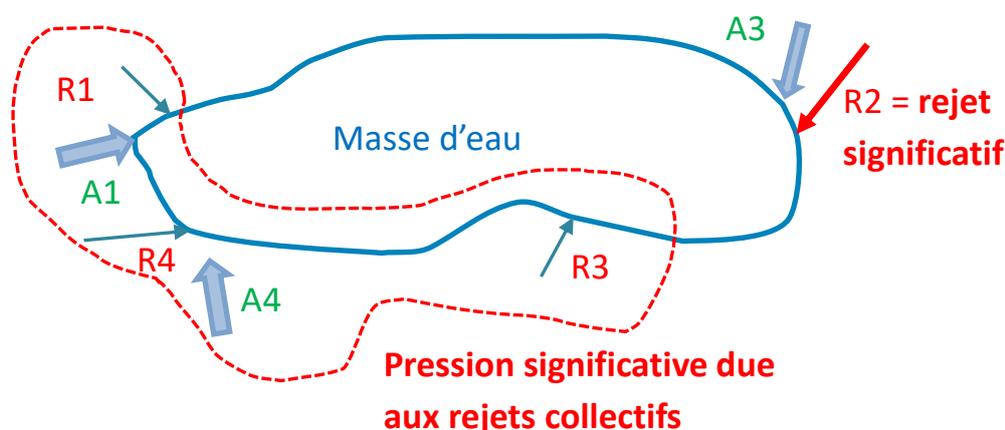
Evaluation des pressions micropolluants causes de risque de non-atteinte des objectifs environnementaux en 2033

L'identification des **masses d'eau cours d'eau** pour lesquelles les **micropolluants** sont une cause de risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2033 se base sur les éléments suivants

Cette fiche décrit les travaux prévus au stade d'avancement actuel de l'état des lieux. Si nécessaire, des modifications et ajustements pourront être apportés au cours de l'avancement des travaux.

(déclinaison de la méthode décrite en fiche « Evaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2033 ») :

- Les masses d'eau pour lesquelles une pression significative a été déclarée ;
- Les masses d'eau avec des rejets ponctuels en micropolluants dont les impacts sont forts selon les critères précédemment présentés (seuil d'impact plus élevé) mais ne sont pas encore visibles à travers l'état de la masse d'eau ;
- Les évolutions du contexte impactant les micropolluants. Certaines concernent le bassin Seine-Normandie dans son ensemble et d'autres ont été déclinées selon le contexte local. Elles sont détaillées dans la fiche RNAOE.



Pour chacune de ces masses d'eau, la pression est gommée si tous les rejets individuellement significatifs font l'objet d'une action jugée efficace. Pour les rejets collectivement significatifs, les actions engagées doivent lever la pression significative. Dans les deux cas, si les actions ne sont pas jugées efficaces la pression devient un risque en 2033.

La réalisation d'études est considérée comme insuffisante pour résorber une pression significative à l'horizon 2033. A contrario, des travaux engagés ciblant la cause de dégradation sont pris en compte, et l'expertise locale juge de leur efficacité et de la confiance dans l'atteinte du bon état en 2033.

Pour les **masses d'eau souterraines**, une approche statistique a pu être menée pour prendre en compte les tendances d'évolutions des concentrations de polluants et leur projection à 2033.

Pour les **masses d'eau côtières et de transition**, une approche statistique a pu être menée pour prendre en compte les tendances des substances.

Ainsi, selon les cas, l'analyse de ces éléments nous a conduit à **maintenir** en 2033 une pression significative actuelle, à l'**effacer**, ou bien encore à alerter sur l'**apparition** d'une pression significative déclassante à l'horizon 2033.

Evolutions méthodologiques depuis l'EDL 2019

Pas d'évolution méthodologique structurelle sur les champs couverts par la fiche.